

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
CCAS DE VERLINGHEM**

Extrait du registre aux délibérations du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil vingt-six, le onze février à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Président, suite à la convocation qui lui a été faite le trois février deux mil vingt-six.

Nombre de membres en exercice : 13

Membres présents : M. Thierry BONTE – M. Bruno POLLEZ – Mme Dominique QUINART – M. Christophe GAQUIERE – Mme Nathalie MASSON – Mme Christiane MEURILLON – M. Jean-Paul COCQUEEL – Mme France DECLERCK – Mme Anne-Sophie LIAGRE – Mme Isabelle VERGER – Mme Thérèse DUPONT.

Absents excusés : . Mme Virginie HUGBART-DELANNOY – M. Philippe MAZELIE (pouvoir à M. Jean-Paul COCQUEEL).

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul COCQUEEL.

N° 2026-01 – Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025.

Rapporteur : M. Thierry BONTE.

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la commune de Verlinghem,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025,

Vu le Compte Financier Unique 2025 du CCAS de Verlinghem annexé à la présente délibération,

Considérant que le Compte Financier Unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

Considérant que le Compte Financier Unique met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le Compte Financier Unique est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du Compte Financier Unique,

Considérant que Monsieur Jean-Paul COCQUEEL a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Financier Unique,

Considérant que Monsieur Thierry BONTE, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Jean-Paul COCQUEEL pour le vote du Compte Financier Unique,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2025, le Conseil d'Administration, délibérant sur le Compte Financier Unique du budget principal de l'exercice 2025 dressé par Monsieur le Président :

1. Adopte à l'unanimité le Compte Financier Unique 2025, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	0,76 €	52 683,36 €	52 684,12 €
Dépenses	0,00 €	48 724,54 €	48 724,54 €
Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	+ 0,76 €	+ 3 958,82 €	+ 3 959,58 €

Résultats antérieurs reportés (+/-)	+ 100 697,37 €	+ 11 816,90 €	+ 112 514,27 €
-------------------------------------	----------------	---------------	----------------

Solde d'investissement et résultat de clôture de fonctionnement	+ 100 698,13 €	+ 15 775,72 €	+ 116 473,85 €
---	----------------	---------------	----------------

Restes à réaliser en recettes			
Restes à réaliser en dépenses			
Solde des restes à réaliser (+/-)			

Résultat cumulé - Excédent (+) / Déficit (-)	+ 100 698,13 €	+ 15 775,72 €	+ 116 473,85 €
--	----------------	---------------	----------------

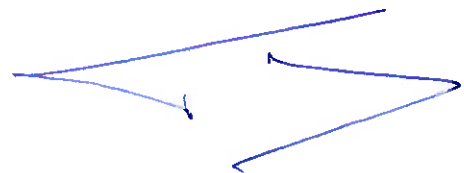
2. Constate les identités de valeurs avec les indications de la Cheffe du Service de Gestion Comptable d'Armentières relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

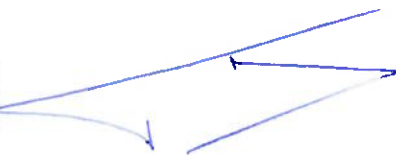
Le secrétaire de séance,
Jean-Paul COCQUEEL.




Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme
Le Président,
Thierry BONTE.



Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la transmission en
Préfecture le ... 26.10.2026
et la publication le ... 27.10.2026
Le Président, Thierry BONTE.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Verlinghem CCAS
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2026__01
Objet :	Approbation du Compte Financier Unique 2025
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-02-11 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	059-265906115-20260211-2026__01-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-265906115-20260211-2026__01-BF-1-1_0.xml	text/xml	990 o
Document principal (Document budgétaire) Nom original : CFU_26590611500018_2025_D_VDEF.xml Nom métier : 99_BU-059-265906115-20260211-2026__01-BF-1-1_1.xml	text/xml	856.3 Ko
Document principal (Document budgétaire) Nom original : del_ccas_2026_01.pdf Nom métier : 99_BU-059-265906115-20260211-2026__01-BF-1-1_2.pdf	application/pdf	82.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 mars 2026 à 15h03min32s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 mars 2026 à 15h07min54s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 mars 2026 à 15h07min59s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 mars 2026 à 15h08min57s	Reçu par le MI le 2026-03-09